

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n° 2023/03/11

Date de la convocation : 17 mars 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 24 mars 2023	Affichée en Mairie le : 24 mars 2023
--	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Étaient présents (20)

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
M. DUMON
Mme KRAOUCHE

Mme OUTOMURO
Mme KEUVREUX
M. COLOMBEY
M. CHARO
M. RUPPERT
M. BARBARAS
Mme DA ROCHA
M. IAFRATE

M. PELTIER
M. DOLBEAU
Mme INTERRANTE
M. VILLA

Étaient absents avec procuration (9)

Mme MUHLMANN procuration à M. MARRELLA
M. SAUDRY procuration à M. NOBILE
Mme BENCI procuration à M. RISSER
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX

M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE
Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU
Mme GATTO procuration à M. VILLA
Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER
M. BEN ARIF procuration à Mme INTERRANTE

Était absente excusée (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

**11. Déclassement d'une parcelle de terrain cadastrée, du domaine public
section 18 parcelle 601/23 d'une contenance de 0 à 14 centiares**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que le bien communal situé le long du passage de la Marne, à l'angle de la rue Wilson cadastré section 18 numéro 364 était à l'usage d'espace vert.

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où c'est une bande engazonnée.

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSTATE la désaffectation de ce bien

DECIDE du déclassement du bien sis à l'angle de la rue Wilson cadastré section 18 numéro 364 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 24 mars 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER



Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU

